

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration
Séance du 18 novembre 2015

Délibération n°2015-18 / CA

Avis sur les ressources financières affectées aux établissements publics des Parcs nationaux en 2015

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.331-29 8°

Le Conseil d'administration, au vu des arbitrages 2016 effectués, et après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, au ministre chargé de la protection de la nature un avis favorable sur le montant global des ressources affectées au secteur des parcs nationaux pour 2016, assorti des réserves suivantes :

- les parcs nationaux s'inquiètent de la stagnation globale de l'enveloppe attribuée globalement aux établissements publics, tant en AE/CP qu'en ETP, à un moment où le Parc national des Calanques monte en puissance, où les chartes se mettent en place dans tous les établissements et où se poursuit la mission de préfiguration du Parc national de feuillus de plaine entre Champagne et Bourgogne. Ils considèrent que les parcs nationaux doivent disposer de capacités d'intervention pour la mise en œuvre de leurs chartes et que la création de nouveaux parcs nationaux doit s'accompagner d'un abondement de l'enveloppe globale, dégageant des ressources complémentaires pour ces nouveaux parcs,
- les parcs nationaux craignent que cette situation conduise, à terme, à une compétition entre les établissements publics qui nuise à la politique nationale affichée. Ils émettent également des doutes sur les possibilités offertes au Parc national de la Vanoise de reconquérir son aire d'adhésion avec une dotation réduite,
- les parcs nationaux considèrent qu'il est périlleux de chercher à réduire leur trésorerie disponible à l'équivalent d'un mois de fonctionnement, cela les pénalisant fortement dans leur capacité à mobiliser des fonds pour participer à des projets en partenariat avec d'autres financeurs. Ils estiment également devoir pouvoir disposer de la totalité de leur dotation budgétaire, sans ponction au 4° trimestre,
- les parcs nationaux souhaitent enfin attirer l'attention du ministre chargé de la protection de la nature sur la tendance lourde de l'évolution structurelle de la masse salariale, liée notamment à l'augmentation des charges patronales, pour les fonctionnaires notamment, qui conduit à une rigidification des budgets des Parcs nationaux et à une limitation de leur capacité d'action sur les territoires.

Fait à La Défense, le 18 novembre 2015

Le Président du Conseil
d'administration,

Ferdy LOUISY

Le Directeur

Michel SOMMIER